

Revue de presse

Journal : La Broye

Date : 15 février 2024

L'avenir de la Broye dessiné

DÉCISION Les membres de l'Association des communes de la Broye fribourgeoise ont adopté le Plan directeur régional de la Broye fribourgeoise. Le canton devra encore le valider.

CUGY

«**C**est une excellente nouvelle, on est ravi d'avoir pu le réaliser dans les délais impartis avec la collaboration des communes», a dit, reconnaissante, Christel Losey Mosimann. Convoqués en assemblée extraordinaire d'Ascobroye (Association des communes de la Broye fribourgeoise), présidée par Pascal Joye, mercredi 7 février au Cycle d'orientation de Cugy, les délégués des 18 communes membres ont validé le Plan directeur régional de la Broye fribourgeoise (PDR) en moins d'un quart d'heure.

Cette validation «expresse», la secrétaire régionale de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) l'explique facilement: «Le PDR est issu d'un processus collaboratif dans lequel les communes ont été impliquées au cours des différentes étapes. Et il a été soumis au canton pour examen préalable et mis en consultation publique.»

Pour respecter les cadres légaux

Outil de coordination du développement d'une région qui apporte au territoire une cohérence d'aménagement au-delà des frontières communales, le PDR fait partie des cadres légaux



Les communes ont validé le Plan directeur régional de la Broye fribourgeoise qui déterminera la vision du développement de la région pour les quinze prochaines années.

PHOTO JMZ

comme la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal. «Si on n'apporte pas cette pierre-là à l'édifice de notre aménagement de planification, cela devient compliqué pour toutes les activités de mise en route comme celles des zones industrielles par exemple», a expliqué en préambule Nicolas Kilchoer, vice-président du comité exécutif de la Coreb et préfet de la Broye fribourgeoise.

Trouver la solution idéale

La Broye a dû composer avec sa situation géographique, son territoire étant morcelé entre deux cantons, Vaud et Fribourg. Une version intercantonale d'un PDR avait d'ailleurs été tentée, en vain, car les deux cantons ont des cadres légaux différents. Et c'est finalement en 2018, suite à l'adoption des plans directeurs cantonaux (PD_Cant), que le PDR de la Broye fribourgeoise avait pu être relancé. «On a tenu compte des

particularités de notre région avec ses deux systèmes légaux différents. Il a été élaboré dans l'esprit de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire», a rappelé Nicolas Kilchoer.

Le PDR est composé de deux volets, l'un stratégique qui définit les enjeux et les lignes d'actions, et l'autre opérationnel pour assurer la mise en œuvre des objectifs et de leur réussite. Treize mesures contraignantes ont été définies, dont sept propres à la

Broye fribourgeoise et six broyardes. L'urbanisation (dont les zones d'activité), la mobilité, les rives du lac et l'environnement font partie des thématiques principales du PDR.

«C'est une soirée importante pour Ascobroye et la Coreb parce qu'elle marque pour nous la dernière étape du Plan directeur régional de la partie Broye fribourgeoise», a noté Christel Losey Mosimann.

Et maintenant?

Ce PDR devra encore être validé par le canton dans les trois prochains mois avant d'entrer en force. La suite? «On pourra désormais mettre notre énergie dans la finalisation de la partie Broye vaudoise», relevait Christel Losey Mosimann.

Si la partie stratégique était commune pour les deux cantons, il restera ainsi le volet opérationnel. «On est actuellement en train de travailler sur la partie gestion des zones d'activité et on planifie la consultation publique, à la fin de cet été, qui durera un mois. Ensuite il y aura l'adaptation du dossier», a-t-elle ajouté.

Dossier qui devra encore être soumis pour validation au pouvoir délibérant des 31 communes de la Broye vaudoise dans le courant de l'année 2025.

■ JEAN-MICHEL ZUCCOLI